

COMITÉ DE DÉMOLITION

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité de démolition tenue le mardi 11 avril 2023, à laquelle sont présents :

La mairesse, Maud Allaire
Membre du comité de démolition, Maggy Bissonnette
Membre du comité de démolition, Pierre Bélisle
Membre du comité de démolition, Claude Dansereau
Membre du comité de démolition, Claude Bérard
Membre du comité de démolition, Karine Messier

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Sont également présentes :

Guillaume Gendron, directeur du Service de l'urbanisme et environnement et secrétaire
Thierry Larrivée, directeur général

Est absent :

Membre du comité de démolition, Pierre-Olivier Roy

ORDRE DU JOUR

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance.
- 1.4 Administration et organisation
 - 1.4.1 Dépôt de la résolution 2023-04-093- Désignation des membres du comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles
- 1.5 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 1.5.1 Autorisation d'utiliser le programme de réutilisation du sol dégagé et autorisation de démolition complète du bâtiment principal situé au 6930, route Marie-Victorin à Contrecœur.
- 1.6 Affaires diverses
- 1.7 Période de questions
- 1.8 Parole aux membres du conseil
- 1.9 Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 17h32.

23-04-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard
Appuyé par : Madame Karine Messier

Et résolu unanimement :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE.

Première séance, aucune adoption requise.

ADMINISTRATION ET ORGANISATION

DÉPÔT DE LA RÉOLUTION 2023-04-093- DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Il est procédé au dépôt de la résolution 2023-04-093 - *Nomination de sept (7) membres et d'un président au sein du Comité de démolition.*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

23-04-002

AUTORISATION D'UTILISER LE PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ ET AUTORISATION DE DÉMOLITION COMPLÈTE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 6930, ROUTE MARIE-VICTORIN À CONTRECOEUR.

Considérant qu'une audition publique a été tenue lors de la séance du comité de démolition du 11 avril 2023;

Considérant qu'aucune opposition motivée n'a été transmise lors de la période d'affichage de la demande de démolition;

Considérant le coût élevé de restauration du bâtiment;

Considérant la valeur patrimoniale faible du bâtiment;

Considérant l'état actuel du bâtiment;

Considérant le niveau d'authenticité du bâtiment.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard

Appuyé par : Madame Maggy Bissonnette

Et résolu unanimement :

D'autoriser le programme de réutilisation du sol dégagé.

D'autoriser la démolition complète du bâtiment principal situé au 6930, route Marie-Victorin à Contrecoeur.

ADOPTÉE

AFFAIRES DIVERSES

Aucune mention.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue.

PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

23-04-003

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Advenant 17h37.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard

Appuyé par : Madame Karine Messier

Et résolu unanimement :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Maud Allaire,
Présidente

Guillaume Gendron,
Directeur du Service de l'urbanisme et
environnement et Secrétaire